

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE249

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 36 par les mots suivants :

« et contre la pauvreté et les inégalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de rajouter la lutte contre la pauvreté à la lutte contre le changement climatique, les deux étant indissociables, car la pauvreté crée un manque de résilience qui aggrave les inégalités climatiques sur notre planète.